

3 février 2022

(22-0843)

Page: 1/2

Comité du commerce et de l'environnement

Original: anglais

**RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS SUR LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE
CONJOINTE SUR LA RÉFORME DES SUBVENTIONS
AUX COMBUSTIBLES FOSSILES**

COMMUNICATION DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Le présent document est distribué à la demande de la Nouvelle-Zélande et reflète la présentation faite lors de la réunion ordinaire du Comité du commerce et de l'environnement (CCE) qui s'est tenue le 2 février 2022.

1. La Nouvelle-Zélande a le plaisir de fournir au Comité des renseignements actualisés sur la Déclaration ministérielle conjointe sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles publiée en décembre 2021.
2. Comme les participants s'en souviendront, les coordonnateurs des trois initiatives sur le commerce et l'environnement – la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable, les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, et la réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF) – avaient prévu d'organiser un événement conjoint lors de la douzième Conférence ministérielle (CM12) de l'OMC pour lancer les trois déclarations ministérielles. Lorsque la CM12 a été reportée, il a été décidé de maintenir l'événement conjoint de lancement sous forme virtuelle le 15 décembre 2021.
3. Un certain nombre de Ministres représentant les plus de 80 coauteurs des 3 initiatives se sont joints à la Directrice générale de l'OMC et aux parties prenantes pour lancer et célébrer ces déclarations.
4. La Nouvelle-Zélande est fière d'annoncer que 45 Membres de l'OMC ont signé la Déclaration ministérielle conjointe sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles.
5. Ce faisant, les coauteurs ont appelé à la rationalisation et à l'élimination progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui incitent au gaspillage selon un calendrier clair et se sont engagés à partager des informations et des données d'expérience pour faire avancer le débat à l'OMC. Les coauteurs continuent de reconnaître qu'une réforme doit tenir pleinement compte des besoins et conditions spécifiques des pays en développement et minimiser les éventuels effets négatifs sur leur développement.
6. La Nouvelle-Zélande attend avec intérêt de collaborer avec les coauteurs pour poursuivre ce travail important, notamment pour respecter l'engagement commun d'élaborer des options concrètes pour faire avancer cette question à l'OMC avant la CM13.
7. Comme la Nouvelle-Zélande l'a déclaré lors de la dernière réunion du CCE en octobre 2021 – les preuves empiriques justifiant la nécessité d'agir sur les subventions aux combustibles fossiles pour atteindre nos objectifs en matière de changement climatique et de développement durable sont sans équivoque.
8. L'OMC est l'instance appropriée pour traduire en actions concrètes les engagements sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles pris par nos dirigeants lors de la COP26 et dans les Objectifs de développement durable.

9. La Déclaration conjointe reste ouverte à de nouveaux coauteurs, et nous continuons d'encourager les Membres qui ne l'ont pas encore signée à le faire.
